



Bulletin Officiel

N° 4664 Jeudi 14 Août 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » 2

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » 3-4

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » 5

DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

ARAB INTERNATIONAL LEASE 6

PAIEMENTS D'ANNUITES

FCC BIAT-CREDIMMO 1
FCC BIAT-CREDIMMO 2 7

COURBE DES TAUX

8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

9-10

ANNEXE I

SITUATIONS FINANCIERES ARRETEES AU 31/12/2013

- CITI BANK N.A
BRANCHE ONSHORE

ANNEXE II

SITUATIONS FINANCIERES TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30/06/2014

- TUNISO EMIRATIE SICAV
- GENERALE OBLIG SICAV

ANNEXE III

SITUATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30/06/2014

- BEST LEASE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Siège social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Les actionnaires de la société d'articles hygiéniques « SAH » sont convoqués le **Vendredi 29 Août 2014** au siège social de la Société sis au N° 05 Rue 8610 ZI Charguia 1 Tunis :

En Assemblée Générale Extraordinaire à 11h00, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 2- Augmentation du capital social par incorporation de réserves,
- 3- Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 4- Modification corrélative des statuts,
- 5- Pouvoirs pour les formalités.

En Assemblée Générale Ordinaire à 12h00, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant:

- 1- Nomination d'un nouvel administrateur;
- 2- Information des fonctions de Direction occupées par le nouvel administrateur dans d'autres sociétés;
- 3- Pouvoirs pour Formalités.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siège social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Projet de résolutions de la société d'articles hygiéniques « SAH » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 29 août 2014.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH et destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le dit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » d'un montant Un Million Sept Cent Quarante et un Mille Deux Cent Quarante sept (1.741.247) Dinars pour le porter de Trente Quatre Million Huit Cent Vingt Quatre Mille Neuf Cent Cinquante Huit (34.824.958) Dinars à Trente Six Million Cinq Cent Soixante six Mille Deux Cent Cinq (36.566.205) Dinars.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves (à prélever des résultats reportés) et par l'émission de Un Million Sept Cent Quarante et un Mille Deux Cent Quarante sept (1.741.247) Actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de Un dinar chacune, à raison d'une (01) action nouvelle pour vingt (20) actions anciennes avec dix huit (18) rompues.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

Après discussions, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que :

- Les actions anciennes de la Société d'Articles Hygiéniques seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du 5 septembre 2014.
- Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM et seront négociables en bourse à partir du 5 septembre 2014 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2014.
- Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du 5 septembre 2014.
- La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 18 droits d'attribution rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

Article (6) nouveau : Capital social:

« Le Capital Social est fixé à Trente Six Million Cinq Cent Soixante six Mille Deux Cent Cinq (36.566.205) Dinars divisé en Trente Six Million Cinq Cent Soixante six Mille Deux Cent Cinq (36.566.205) actions de Un (01) Dinar chacune, numérotée de 1 à (36.566.205), souscrites en numéraire et libérées en totalité».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, donne pouvoir au Conseil d'Administration pour faire toutes les formalités juridiques et pratiques nécessaires pour réaliser cette augmentation de capital et délègue à Monsieur Ramzi SAID, titulaire de la CIN N° 01596201 du 20/08/2004 à Tunis, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siège social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Projet de résolutions de la société d'articles hygiéniques « SAH » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 août 2014.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu les explications du président directeur général décide d'accepter la demande de la CTKD, et de désigner cette dernière, en fonction d'administrateur pour une période de 3 années. Son mandant prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2016. La CTKD représentée par M..... accepte cette désignation et déclare n'étant dans aucun cas d'incompatibilité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

La CTKD représentée par M..... informe l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de direction et d'administration occupées par elle dans d'autres sociétés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, délègue à Monsieur Ramzi SAID, titulaire de la CIN N° 01596201 du 20/08/2004 à Tunis, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

**ARAB INTERNATIONAL LEASE
SIEGESOCIAL : 11, Rue Hédi Noura -1001 Tunis-**

ARAB INTERNATIONAL LEASE porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 », qu'elle a désigné la société du Conseil et de l'Intermédiation Financière «SCIF», intermédiaire en bourse, sise à Immeuble El Faouz, rue du Lac_Oubeira ,les berges du Lac, 1053 Tunis, comme intermédiaire agréé mandaté pour l'établissement et la délivrance aux obligataires des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n°2001 -2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

PAIEMENTS D'ANNUITES**FCC BIAT-CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et intérêts, aux taux respectifs de **TMM*+1,20%** et **TMM*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 Août 2014**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	46,674 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	7,674 DT	par part P2

Total brut : 54,348 DT par part P2

Part S :

Principal Unitaire :	46,674 DT	par part S
Intérêt Unitaire brut :	8,949 DT	par part S

Total brut : 55,623 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,82%.

FCC BIAT-CREDIMMO 2

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,00%**, **TMM*+1,70%** et **TMM*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 Août 2014**, seront comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	75,955 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	4,213 DT	par part P2

Total brut : 80,168 DT par part P2

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut :	16,662 DT	par part P3
-------------------------	-----------	-------------

Total brut : 16,662 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut :	17,429 DT	par part S
-------------------------	-----------	------------

Total brut : 17,429 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,82%.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 14 AOÛT 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,049%		
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		5,039%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		5,022%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		5,002%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,986%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,973%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,953%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,945%	1 011,046
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,936%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,920%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,904%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,050%	999,290
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,177%	1 001,900
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,357%	893,332
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,409%	996,299
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,586%	1 030,729
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		986,178
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,935
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	779,883
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	982,926
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	971,639
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		961,660
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,331
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	951,866

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,115	151,141		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,329	13,332		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,372	1,373		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,005	37,011		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,281	50,289		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	154,116	154,226		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	550,184	550,459		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	109,989	110,313		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,513	121,877		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,409	117,640		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,706	11,745		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,853	86,916		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	126,812	126,916		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	90,848	91,206		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,729	106,621		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 385,544	1 384,696		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 265,748	2 265,693		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,300	102,471		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,210	102,210		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,371	126,174		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 186,277	1 184,604		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,708	119,411		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,570	15,522		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 240,712	5 240,316		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 128,419	5 120,467		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,205	2,196		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,932	1,927		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,060	1,064		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,797	106,820
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,527	102,545
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,461	104,484
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,127	101,138
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,146	102,170
34 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,448	105,466
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,621	102,643
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,547	101,566
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,875	101,893
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,638	103,655
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,770	100,790
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,742	102,759
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,713	102,733
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,139	105,161
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,055	104,077
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,050	102,067
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,153	101,173
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,185	103,204
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,152	101,175
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,287	102,306
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,526	103,545
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,966	100,988
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,032	102,053
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,593	103,611
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,934	100,954

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,388	10,391
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,454	101,474
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,406	102,427
FCP OBLIGAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,870	99,944
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	64,225	64,305
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	140,913	141,266
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 401,134	1 404,018
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,359	108,463
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,526	106,688
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	80,174	80,071
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,667	16,665
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	259,363	258,995
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,178	31,297
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 258,421	2 262,343
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,472	74,587
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,173	56,199
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,374	99,462
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,501	109,674
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	95,175	95,351
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,250	11,251
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	11,965	11,973
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,183	15,203
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	13,991	14,004
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,014	12,035
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,727	10,739
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,439	10,449
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,626	10,628
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	119,345	119,207
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,440	121,363
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,297	10,311
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,426	101,710
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,617	19,605
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	72,208	72,505
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	74,864	75,219
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,773	95,812
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	85,811	86,090
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	95,166	95,053
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,433	101,465
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,502	9,512
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,544	7,651
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	95,555	96,095
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,875	96,665
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,888	128,530
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,122	9,941
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	117,947	115,778
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,638	116,894
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	100,688	100,804
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	99,649	99,751
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	176,696	175,814
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,872	160,939
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,857	140,823
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 350,450	9 340,854
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,149	17,942
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,476	129,122
108	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 472,993	1 470,016
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,603	101,528
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,637	85,417
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,566	112,331
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 569,452	8 471,987
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,675	8,644
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,632	8,501

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

CITI BANK N.A Branche onshore

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Abderrahmen FENDRI.

BILAN EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013 (EN MILLIERS DE TND)

	Notes	31.12.2013	31.12.2012
ACTIF			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	107.874	42.205
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	235.020	203.382
AC3: Créances sur la clientèle	V.3	62.931	71.090
AC4: Portefeuille titres commercial	V.4	-	145.465
AC5: Portefeuille d'investissement	V.5	25	25
AC6: Valeurs immobilisées	V.6	66	69
AC7: Autres actifs	V.7	8.863	6.294
TOTAL ACTIF		414.779	468.530
PASSIF			
PA1: Banque Centrale, CCP	VI.1	124	3.727
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	18.156	113.371
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	358.152	289.836
PA5: Autres passifs	VI.4	9.153	33.138
TOTAL PASSIF		385.585	440.072
CAPITAUX PROPRES			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		4.194	3.458
TOTAL CAPITAUX PROPRES	VII	29.194	28.458
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		414.779	468.530

|
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2013	31.12.2012
PASSIFS EVENTUELS			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	7.927	6.560
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	3.438	1.926
TOTAL PASSIF EVENTUEL		11.365	8.486
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	53.758	40.949
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		53.758	40.949
ENGAGEMENTS RECUS			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	125.438	154.969
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		125.438	154.969

|
ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2013	31.12.2012
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		15.816	11.775
PR2: Commissions (en produits)		1.081	1.431
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		7.127	7.194
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.1</i>	24.024	20.400
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1: Intérêts encourus et charges assimilées		7.111	7.795
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.2</i>	7.111	7.795
PRODUIT NET BANCAIRE		16.913	12.605
PR5/CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	(2.644)	(187)
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(4.018)	(4.483)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(2.815)	(2.416)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(37)	(46)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7.399	5.473
PR8\CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(22)	(5)
CH11: Impôt sur les bénéfices		(3.183)	(2.010)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		4.194	3.458
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4.194	3.458

|
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2013	31.12.2012
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		25.742	22 525
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(7.754)	(7.963)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		5.903	(790)
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		8.201	(6.395)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		68.631	71.057
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(3.523)	(5.190)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(32.287)	24.274
Impôt sur les bénéfices		(2.640)	(1.029)
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	<i>XI</i>	62.273	96.489
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(34)	60
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	<i>XI</i>	(34)	60
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(3.458)	(2.476)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	<i>XI</i>	(3.458)	(2.476)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		58.781	94.073
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		274.076	180.003
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	<i>XI</i>	332.857	274.076

Notes aux états financiers

Contrôle social en cours :

La Citibank N.A Tunis Branche Onshore a fait l'objet, au cours de l'exercice 2013, d'un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Par courrier daté du 1^{er} août 2013, la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a notifié à la banque le montant des cotisations complémentaires à payer au titre des indemnités de départ servies aux employés licenciés soit un montant de 252 mD. La banque a réfuté le chef de redressement invoqué par la caisse nationale de sécurité sociale au niveau de sa réponse datée du 5 août 2013.

Par courrier daté du 15 août 2013, la caisse nationale de sécurité sociale a notifié à la banque que sa position n'est pas fondée et l'a invitée à procéder à la régularisation de sa situation dans les plus brefs délais.

La banque a provisionné le montant du risque notifié. Néanmoins, elle n'a pas procédé au paiement de ces cotisations et a intenté une action en justice à l'encontre de la CNSS.

Contrôle fiscal en cours :

Par courrier daté du 6 février 2014, la Citibank N.A Tunis Branche Onshore a été informée des résultats de la vérification préliminaire dont elle a fait l'objet et ayant porté sur les exercices 2010 et 2011. Le chef de redressement invoqué est la non refacturation par la Citibank N.A Tunis Branche Onshore à la Citibank N.A Tunis Branche Offshore de la TVA au taux de 18% au titre de la mise à disposition de personnel. Le montant des impôts et des pénalités de retard complémentaires à payer s'élève à 1.931 mD.

La banque a réfuté le chef de redressement invoqué par l'administration au niveau de sa réponse datée du 26 mars 2014.

La banque a provisionné le montant du risque et a intenté une action en justice à l'encontre de l'administration.

NOTE II: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis : Branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE III: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2013 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

III.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

NOTE I: FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2013 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Par voie de conséquence, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2013. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2013 font partie intégrante de ce résultat.

III.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES:

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux

créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

III.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2013 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui n'ont pas été décaissées à la date du 31 décembre 2013 mais qui se rapportent à l'exercice 2013 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2013.

III.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2013 sont les suivants :

- 49% pour la branche onshore;
- 51% pour la branche offshore.

III.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:

III.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire aux banques n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien des entreprises économiques ainsi que les circulaires n°2012-09 et n°2012-20 relatives à la division, couverture des risques et suivi des engagements et la circulaire n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, il n'y a pas lieu de constater de provisions additionnelles car toutes les relations classées sont provisionnées à 100%.

III.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Banque a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

III.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

III.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2013.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

NOTE IV: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le «Dinar Tunisien». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

NOTE V: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 65.669 mD à la date d'établissement des états financiers par rapport au 31 décembre 2012, due à l'effet compensé de l'augmentation de nos avoirs auprès de la BCT de 67.266 mD, de la hausse de nos avoirs en caisse de 70 mD et de la diminution de nos avoirs auprès de la CCP de 1.667 mD.

	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Caisse	696	626
Comptes ordinaires BCT	106.774	39.508
Chèques Postaux	404	2.071
<u>Total</u>	<u>107.874</u>	<u>42.205</u>

V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces créances ont connu au 31 décembre 2013 une augmentation de l'ordre de 31.638 mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2012, soit une hausse de +15.6%. Ceci est dû à la hausse des créances sur les établissements bancaires de 37.609 mD et à la diminution des créances sur les établissements financiers et des créances rattachées respectivement de 5.676 mD, et 295 mD.

	<u>31.12.2013</u>	<u>31.12.2012</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Banque Centrale de Tunisie	65.652	22.090
Banques de dépôts	126.516	135.004
Banques non-résidentes	2.542	7

Créances rattachées	310	605
Organismes Financiers	40.000	45.676
Total	<u>235.020</u>	<u>203.382</u>

La hausse des créances sur les établissements bancaires est détaillée comme suit :

- Augmentation des placements auprès de la BCT de 43.562 mD ;
- Augmentation des avoirs auprès des correspondants étrangers de 2.535 mD; et
- Baisse des placements et avoirs auprès des banques de dépôts de 8.488 mD.

V.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en trois catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Autres concours à la clientèle.

La Citibank Onshore a enregistré à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2013 une diminution des créances sur la clientèle de l'ordre de 8.159 mD par comparaison à celles constatées à la date du 31 décembre 2012, soit une baisse de l'ordre de 11.5%.

Cette variation est expliquée par :

- La baisse des comptes débiteurs de la clientèle de 18.623 mD; et
- La hausse des autres concours à la clientèle de 10.464 mD due essentiellement à l'effet compensé de l'augmentation des crédits accordés à la clientèle de 10.422 mD et à la hausse des créances rattachées de 42 mD.

A la date d'arrêté des comptes, le volume des créances classées s'élève à 7.945 mD pour lesquelles une provision a été constituée conformément aux règles prudentielles énoncées par la norme comptable sectorielle n° 24 traitant des engagements et la circulaire BCT n° 91-24.

Il faut signaler que les couvertures des créances classées constituées à la date du 31 décembre 2013 totalisent la somme de 7.945 mD.

V.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL:

Le portefeuille-titres commercial, constitué exclusivement de bons du trésor et des créances qui s'y rattachent, présente un solde nul au 31 décembre 2013 contre un solde de 145.465 mD à la date de clôture de l'exercice précédent.

V.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 mD représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 mD et 73 mD totalement provisionnés.

V.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:

Les valeurs immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2013 une diminution en volume de l'ordre de 3 mD par rapport à l'exercice 2012, soit une baisse de 4.3%. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<u>31.12.2013</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2012</u> <u>en mD</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	<u>686</u>	<u>747</u>
Acquisitions	34	10
Cessions	25	71
Valeurs brutes en fin de période	<u>695</u>	<u>686</u>
Amortissements cumulés	629	617
Valeurs nettes en fin de période	<u>66</u>	<u>69</u>

- La valeur brute des immobilisations a connu une hausse de 9 mD et qui est passée de 686 mD à fin décembre 2012 à 695 mD à fin décembre 2013.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une hausse de 12 mD par rapport au 31 décembre 2012.

V.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le volume de ce poste est passé de 6.294 mD au 31 décembre 2012 à 8.863 mD au 31 décembre 2013, enregistrant ainsi une hausse de 2.569 mD, soit 41%. Cette augmentation provient principalement de :

- La hausse de l'encours des chèques en compensation au 31 décembre 2013 de 1.947 mD ;
- L'augmentation des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 676 mD ;
- La hausse des acomptes provisionnels de 630 mD ;
- La baisse des charges constatées d'avance de 437 mD ; et
- La baisse de l'encours des prêts accordés au personnel de 234 mD.

NOTE VI: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes:

VI.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste a connu une baisse en valeur de l'ordre de 3.603 mD à la date d'arrêté des états financiers par rapport au 31 décembre 2012. Cette variation correspond à une baisse de nos comptes auprès de la BCT.

VI.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2013 une baisse de l'ordre de 95.215 mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2012, soit une diminution de 84%. Cette diminution provient de l'effet compensé :

- De la baisse des dépôts des établissements bancaires de 101.576 mD;
- De la hausse des dépôts des établissements financiers 6.369 mD ; et
- De la baisse des dettes rattachées de 7 mD.

La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 101.576 mD est due essentiellement à:

- La baisse des emprunts contractés auprès des banques non résidentes de 75.000 mD;
- La diminution des avoirs des correspondants non-résidents de 26.576 mD.

VI.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2013 une augmentation de l'ordre de 68.316 mD par comparaison à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 24%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31.12.2013 en mD	31.12.2012 en mD	Variation en volume	Variation en %
Comptes à vue	302.984	235.284	67.700	29%
Comptes à échéance	-	6.449	(6.449)	(100%)
Certificats de dépôts	43.000	7.500	35.500	473%
Autres dépôts et avoirs	12.309	40.429	(28.120)	(70%)
Dettes rattachées	141	174	(315)	(181%)
Dépôts et avoirs de la clientèle	358.152	289.836	68.316	24%

VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le volume de ce poste est passé de 33.138 mD au 31 décembre 2012 à 9.153 mD au 31 décembre 2013 enregistrant ainsi une baisse de 23.985 mD, soit 72.4%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La baisse des comptes d'attente et de régularisation de 26.638 mD (Il s'agit essentiellement des virements ordonnés et des chèques émis avant la date de clôture et présentés à la compensation) ;
- La hausse de la provision pour risques et charges de 2.169 mD ; et
- La hausse du passif d'impôt de 1.156 mD.

NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES:

Le total des capitaux propres a enregistré une augmentation de 736 mD qui provient de la hausse du résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 et qui s'élève à 4.194 mD en 2013 contre 3.458 mD en 2012.

NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 705.912 mD au 31 décembre 2013 contre 877.594 mD au 31 décembre 2012.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2013 comme suit:

	<u>31.12.2013</u> <u>en mD</u>
TUNISIE LEASING	123.179
ARAB TUNISIAN LEASE	391.740
HANNIBAL LEASE	169.746
UBCI LEASING	6.201
TUNISIE FACTORING	15.046
TOTAL	<u>705.912</u>

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 7.338 mD; et
- Cautions diverses 589 mD.

IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 3.438 mD.

IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève au 31 décembre 2013 à 53.758 mD.

IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 154.969 mD au 31 décembre 2012 à 125.438 mD à la date de clôture de l'exercice 2013 réalisant ainsi une baisse de 29.531 mD, soit -19.1%. Il s'agit essentiellement des garanties reçues auprès de Citibank Bahrain.

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le volume de ce poste est passé entre décembre 2012 et décembre 2013 de 20.400 mD à 24.024 mD enregistrant ainsi une augmentation de 3.624 mD ou 17.8%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- L'augmentation des intérêts et revenus assimilés de 4.041 mD due essentiellement à :
 - o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 2.933 mD; et
 - o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 1.102 mD;
- La diminution enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 67 mD soit de -1%. Ces gains qui s'élèvent à la date du 31 décembre 2013 à 7.127 mD sont détaillés comme suit :
 - o Gains sur titres de transaction constitués par des bons de trésor s'élevant à 2.129 mD; et
 - o Gains sur opérations de change de l'ordre de 4.998 mD.
- La baisse des commissions (en produits) de 350 mD.

X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:

Le total de cette rubrique a connu entre décembre 2012 et décembre 2013 une baisse de 684 mD ou -8.8% passant de 7.795 mD à fin 2012 à 7.111 mD à fin 2013.

Cette baisse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 2.404 mD ; et
- La hausse des charges sur les opérations avec la clientèle de la banque de 1.772 mD.

X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	31.12.2013 en mD	31.12.2012 en mD
Dotations aux provisions nettes	(2.233)	9
Autres pertes	(411)	(196)
Total	(2.644)	(187)

X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 4.018 mD et est détaillé comme suit :

- Rémunération proprement dite du personnel pour 3.130 mD;
- Charges sociales pour 725 mD ; et
- Autres charges liées au personnel pour 163 mD.

X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 2.815 mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 49 mD; et
- Autres charges générales d'exploitation pour 2.766 mD.

NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 274.076 mD au 31 décembre 2012 à 332.857 mD au 31 décembre 2013. Cette variation est imputable aux flux positifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de + 62.273 mD, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de -34 mD et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de - 3.458 mD.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Les liquidités et équivalents de liquidités incluent la totalité des bons de trésor et ce en raison de l'intention de détention.

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

	31.12.2013 en mD	31.12.2012 en mD
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	107.874	42.205
Caisse	696	626
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	106.774	39.508
CCP	404	2.071
<i>Etablissements bancaires-Actif</i>	234.710	202.777
Correspondants débiteurs	108.194	67.773
Placements	126.516	135.004
<i>Bons du trésor</i>	-	144.000
Liquidités et équivalents de liquidités -Actif (a)	342.584	388.982
<i>Banque Centrale, CCP</i>	124	3.727
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	124	3.727
<i>Etablissements bancaires -Passif</i>	9.603	111.179
Correspondants créditeurs	9.603	36.179
Emprunts	-	75.000
Liquidités et équivalents de liquidités -Passif (b)	9.727	114.906
Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)	332.857	274.076

NOTE XII: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2013 des charges pour un montant global de 1.619 mD, ont été réalisées essentiellement la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE se présentent au 31 décembre 2013 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 2.533 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE : 9.487 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA: 112 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 2 mD.

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2013 sont les suivants :

- 49% pour la branche onshore;
- 51% pour la branche offshore.

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore
55 Avenue Yughurta.
1002 Tunis

***Rapport d'audit sur les états financiers de
l'exercice clos au 31 décembre 2013***

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 29.194 mDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4.194 mDT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion d'audit sur les états financiers.

Tunis, le 25 juin 2014

Conseil Audit Formation

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Abderrahmen FENDRI

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

TUNISO- EMIRATIE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2014 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 54.449.741 un actif net de D : 54.374.548 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 561.172.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 Juin 2014 ainsi que l'état de résultat l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV » annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2014 ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis le 22 juillet 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

**FINOR
Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>43 434 189</u>	<u>47 322 278</u>	<u>44 325 764</u>
Obligations et valeurs assimilées		41 281 039	44 560 353	42 130 022
Titres OPCVM		2 153 150	2 761 925	2 195 742
Placements monétaires et disponibilités		<u>11 011 263</u>	<u>11 782 463</u>	<u>11 178 006</u>
Placements monétaires	5	8 626 711	10 524 410	9 914 816
Disponibilités		2 384 552	1 258 053	1 263 190
Créances d'exploitation	6	<u>4 289</u>	<u>7 119</u>	<u>5 372</u>
TOTAL ACTIF		<u>54 449 741</u>	<u>59 111 860</u>	<u>55 509 142</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	56 660	61 402	62 515
Autres créditeurs divers	8	18 533	22 977	41 585
TOTAL PASSIF		<u>75 193</u>	<u>84 379</u>	<u>104 100</u>
ACTIF NET				
Capital	9	53 208 057	57 840 793	53 258 150
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		3	143	132
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 166 488	1 186 545	2 146 760
ACTIF NET		<u>54 374 548</u>	<u>59 027 481</u>	<u>55 405 042</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>54 449 741</u>	<u>59 111 860</u>	<u>55 509 142</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	556 012	1 026 106	600 956	1 100 736	2 084 913
Revenus des obligations et valeurs assimilées		468 826	938 920	501 417	1 001 197	1 985 374
Revenus des titres OPCVM		87 186	87 186	99 539	99 539	99 539
Revenus des placements monétaires	11	150 670	302 922	134 856	233 753	514 341
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		706 682	1 329 028	735 812	1 334 489	2 599 254
Charges de gestion des placements	12	(55 427)	(111 328)	(60 154)	(118 902)	(235 876)
REVENU NET DES PLACEMENTS		651 255	1 217 700	675 658	1 215 587	2 363 378
Autres charges	13	(31 072)	(59 565)	(33 570)	(65 759)	(128 648)
Autres produits		-	-	6 022	12 344	20 090
RESULTAT D'EXPLOITATION		620 183	1 158 135	648 110	1 162 172	2 254 820
Régularisation du résultat d'exploitation		10 065	8 353	9 811	24 373	(108 060)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		630 248	1 166 488	657 921	1 186 545	2 146 760
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(10 065)	(8 353)	(9 811)	(24 373)	108 060
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(59 011)	(30 011)	(66 565)	(35 414)	37 361
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-	-	-	-	(6 020)
Frais de négociation		-	-	-	-	(118)
RESULTAT DE LA PERIODE		561 172	1 128 124	581 545	1 126 758	2 286 043

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	561 172	1 128 124	581 545	1 126 758	2 286 043
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	620 183	1 158 135	648 110	1 162 172	2 254 820
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(59 011)	(30 011)	(66 565)	(35 414)	37 361
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	-	-	(6 020)
Frais de négociation	-	-	-	-	(118)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(2 057 077)	(2 057 077)	(2 138 034)	(2 138 034)	(2 138 034)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	344 644	(101 541)	353 686	(2 010 463)	(6 792 187)
Souscriptions					
- Capital	9 357 451	22 003 546	10 812 739	17 744 035	27 331 024
- Régularisation des sommes non distribuables	2 289	6 786	1 755	4 429	6 021
- Régularisation des sommes distribuables	242 374	835 424	322 739	625 309	933 897
Rachats					
- Capital	(8 951 484)	(22 024 745)	(10 461 146)	(19 686 397)	(33 922 962)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 085)	(5 669)	989	(753)	(2 049)
- Régularisation des sommes distribuables	(304 901)	(916 883)	(323 390)	(697 086)	(1 138 118)
VARIATION DEL'ACTIF NET	(1 151 261)	(1 030 494)	(1 202 803)	(3 021 739)	(6 644 178)
ACTIF NET	2,05%				
En début de période	55 525 809	55 405 042	60 230 284	62 049 220	62 049 220
En fin de période	54 374 548	54 374 548	59 027 481	59 027 481	55 405 042
NOMBRE D'ACTION					
En début de période	530 825	535 117	578 330	601 394	601 394
En fin de période	534 904	534 904	581 865	581 865	535 117
VALEUR LIQUIDATIVE	101,653	101,653	101,445	101,445	103,538
TAUX DE RENDEMENT	1,02%	2,05%	0,97%	1,92%	3,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2014

Note 1 : Présentation de la société

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La banque «Banque de Tunisie et des Emirats» assure la fonction de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2014 sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à D : 43 434 189 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		39 943 729	41 281 039	75,92%
Obligations		30 005 355	30 821 387	56,68%
Emprunt Amen Bank 2010/1 (taux variable)	7 000	559 930	580 692	1,07%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15 000	1 099 800	1 135 796	2,09%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15 000	1 099 800	1 136 530	2,09%
Emprunt AIL 2010/1 (taux fixe)	15 000	300 000	302 900	0,56%
Emprunt AIL 2012/1 5A (taux fixe)	10 000	600 000	603 709	1,11%
Emprunt AIL 2012/1 5A 15/5 (taux fixe)	1 000	60 000	60 371	0,11%
Emprunt AIL 2014/1 5A 31/7 (taux fixe)	3 000	300 000	302 256	0,56%
Emprunt ATB 2009 (A) ligne A2 (taux variable)	15 000	937 500	942 204	1,73%
Emprunt ATB 2009 (B) ligne B2 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 005 431	1,85%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5 000	500 000	524 011	0,96%

Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5 000	500 000	521 318	0,96%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10 000	600 000	619 263	1,14%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10 000	600 000	620 037	1,14%
Emprunt ATL 2009/3 (taux fixe)	10 000	200 000	204 111	0,38%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10 000	400 000	415 005	0,76%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10 000	400 000	415 620	0,76%
Emprunt A,T,L 2010/2 (taux variable)	5 000	400 000	409 164	0,75%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1 000	60 000	60 251	0,11%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	5 000	500 000	517 990	0,95%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	2 000	200 000	207 196	0,38%
Emprunt ATL 2014/1 (taux fixe)	5 000	500 000	508 480	0,94%
Emprunt B,H 2009 (taux variable)	10 000	846 000	864 601	1,59%
Emprunt BTE 2010 (taux fixe)	20 000	1 700 000	1 762 558	3,24%
Emprunt BTE 2011 (taux variable)	14 500	1 450 000	1 477 100	2,72%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	5 000	428 575	442 068	0,81%
Emprunt BTK 2009/B (taux variable)	5 000	300 000	304 443	0,56%
Emprunt BTK 2009/C (taux variable)	10 000	733 200	744 258	1,37%
Emprunt BTK 2009/D (taux fixe)	5 000	400 000	406 411	0,75%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	20 000	1 714 300	1 768 271	3,25%
Emprunt CHO 2009 (taux variable)	2 000	150 000	154 210	0,28%
Emprunt CIL 2009/1 (taux variable)	5 000	100 000	104 335	0,19%
Emprunt CIL 2009/2 (taux variable)	10 000	200 000	206 918	0,38%
Emprunt CIL 2009/3 (taux fixes)	13 000	260 000	264 577	0,49%
Emprunt CIL 2010/1 (taux fixe)	30 000	1 200 000	1 246 396	2,29%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2 000	80 000	81 312	0,15%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3 000	120 000	121 951	0,22%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5 000	300 000	303 669	0,56%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	1 000	60 000	60 734	0,11%
Emprunt CIL 2013 1 5A (taux fixe)	5 000	500 000	515 879	0,95%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	5 000	500 000	502 683	0,92%
Emprunt MEUBLATEX 2008 (taux fixe)	10 000	600 000	621 801	1,14%

Emprunt STB 2008/2 (taux fixe)	15 000	1 031 250	1 050 790	1,93%
Emprunt STB 2010/1 A (taux variable)	5 000	300 000	303 559	0,56%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	3 000	219 960	222 515	0,41%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	2 000	146 640	148 343	0,27%
Emprunt Sté touristique El Mouradi (taux fixe)	3 000	60 000	62 419	0,11%
Emprunt TL 2009/2 (taux fixe)	3 000	60 000	60 634	0,11%
Emprunt TL 2010/1 (taux fixe)	5 000	100 000	100 337	0,18%
Emprunt TL 2010/2 (taux variable)	10 000	400 000	410 832	0,76%
Emprunt TL 2011/3 (taux fixe)	5 000	300 000	305 885	0,56%
Emprunt TL SUB 2009 (taux variable)	10 000	200 000	207 291	0,38%
Emprunt UIB 2009/1 (taux fixe)	30 000	2 400 000	2 507 396	4,61%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5 000	450 000	469 200	0,86%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5 000	450 000	469 200	0,86%
Emprunt UIB 2011/2 7A (taux fixe)	20 000	1 428 400	1 456 476	2,68%
Bons du trésor assimilables		9 739 940	10 165 545	18,70%
BTA 02/2020	300	289 050	295 180	0,54%
BTA 02/2020	200	192 500	196 607	0,36%
BTA 03/2019	500	514 000	513 987	0,95%
BTA 03/2019	500	500 000	506 751	0,93%
BTA 08/2022	500	500 000	519 822	0,96%
BTA 08/2022	500	501 250	520 668	0,96%
BTA 08/2022	500	485 000	509 082	0,94%
BTA 08/2022	500	483 750	508 187	0,93%
BTA 08/2022	500	480 000	505 502	0,93%
BTA 08/2022	500	476 250	502 553	0,92%
BTA 08/2022	1 000	951 000	1 002 080	1,84%
BTA 08/2022	500	475 000	500 339	0,92%
BTA 08/2022	500	475 750	500 924	0,92%
BTA 08/2022	700	665 000	700 273	1,29%
BTA 08/2022	300	284 700	299 881	0,55%
BTA 08/2022	500	475 750	499 974	0,92%
BTA 08/2022	300	285 450	299 891	0,55%

BTA 08/2022	200	190 200	199 845	0,37%
BTA 07/2017	300	297 810	315 037	0,58%
BTA 07/2017	700	709 730	740 016	1,36%
BTA 07/2017	500	507 750	528 946	0,97%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	294 107	0,54%
BTZC 10/2016	368	198 434	294 107	0,54%
Titres OPCVM		2 194 066	2 153 150	3,96%
Actions des SICAV		2 194 066	2 153 150	3,96%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11 255	1 149 370	1 132 557	2,08%
SANADETT SICAV	3 123	340 009	331 950	0,61%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6 744	704 687	688 643	1,27%
TOTAL		42 137 795	43 434 189	79,88%
Pourcentage par rapport à l'actif				79,77%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à D : 8 626 711 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	% Actif net
Certificats de dépôt	3 958 358	3 988 974	7,34%
Certificat de dépôt BTE au 07/07/2014 (au taux de 6%)	998 669	999 201	1,84%
Certificat de dépôt CIL au 10/07/2014 (au taux de 7%)	986 241	998 624	1,84%
Certificat de dépôt TL au 31/07/2014 (au taux de 6 75%)	1 973 448	1 991 149	3,66%
Comptes à terme	4 600 000	4 637 737	8,53%
Placement au 16/07/2014 (au taux de 6 8%)	1 000 000	1 011 178	1,86%
Placement au 11/09/2014 (au taux de 6 9%)	1 000 000	1 002 722	1,84%
Placement au 21/08/2014 (au taux de 7%)	1 500 000	1 515 879	2,79%
Placement au 31/08/2014 (au taux de 6 5%)	500 000	502 066	0,92%
Placement au 06/08/2014 (au taux de 7%)	600 000	605 892	1,11%
Total	8 558 358	8 626 711	15,87%
Pourcentage par rapport à l'actif			15,84%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014 à D : 4 289 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	4 289	5 677	3 051
Retenues à la source / B,T,A	-	1 442	2 321
Total	4 289	7 119	5 372

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à D : 56 660 contre D : 61 402 au 30/06/2013 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération dépositaire	2 480	2 494	5 001
Rémunération distributeur	54 180	58 908	57 514
Total	56 660	61 402	62 515

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014 à D : 18 533 contre D : 22 977 au 30/06/2013 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 936	5 699	13 059
Redevances du CMF	4 421	4 973	5 118
Rémunération du PDG	720	2 249	1 820
Rémunération du personnel	1 239	1 543	1 418
Loyer	995	2 499	1 751
Etat taxes et versements assimilés	1 634	1 045	1 551
Publications et frais divers	1 623	2 597	2 698
Jetons de présence à payer	3 719	3 154	11 250
Dividendes à payer	3 101	4 198	3 622
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(5 855)	(5 855)	(2 467)
Autres	-	875	1 765
Total	18 533	22 977	41 585

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	53 258 150
Nombre de titres	535 117
Nombre d'actionnaires	356

Souscriptions réalisées

Montant	22 003 546
Nombre de titres émis	221 083
Nombre d'actionnaires nouveaux	50

Rachats effectués

Montant	(22 024 745)
Nombre de titres rachetés	(221 296)
Nombre d'actionnaires sortants	(42)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(30 011)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	1 117
Frais de négociation	-

Capital au 30-06-2014

Montant	53 208 057
Nombre de titres	534 904
Nombre d'actionnaires	364

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2014 à D : 556 012 contre D : 600 956 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2013</i>	<i>Année 2013</i>
<u>Revenus des obligations</u>					
- Intérêts	349 967	702 571	388 293	776 250	1 528 551
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>					
- Intérêts des BTA et BTZC	118 859	236 349	113 124	224 947	456 823
<u>Revenus des OPCVM</u>					
- Dividendes	87 186	87 186	99 539	99 539	99 539
TOTAL	556 012	1 026 106	600 956	1 100 736	2 084 913

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2014 au 30/06/2014 à D : 150 670 contre D : 134 856 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Intérêts des billets de trésorerie	38 973	99 778	65 820	122 222	233 735
Intérêts des comptes à terme	67 139	147 484	61 202	70 051	197 641
Intérêts des certificats de dépôt	40 421	46 358	7 834	41 480	82 965
Intérêts des dépôts à vue	4 137	9 302	-	-	-
TOTAL	150 670	302 922	134 856	233 753	514 341

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2014 à D : 55 427 contre D : 60 154 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Rémunération dépositaire	1 247	2 480	1 247	2 480	4 987
Rémunération distributeur	54 180	108 848	58 907	116 422	230 889
TOTAL	55 427	111 328	60 154	118 902	235 876

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2014 à D : 31 072 contre D : 33 570 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2014</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 240	6 446	3 640	6 749	14 109
Rémunération du CMF	13 545	27 212	14 727	29 105	57 721
Rémunération du PDG	3 080	6 126	3 080	6 126	12 353
Rémunérations du personnel	1 982	3 810	1 495	2 975	6 495
Etat taxes et versements assimilés	1 415	2 631	1 471	2 668	5 241
Loyer	374	744	374	744	1 497
Publications et frais divers	1 064	1 793	174	347	700
Jetons de présence	4 695	7 469	3 244	6 341	16 311
Dotations aux amortissements des immobilisations	-	-	3 683	7 365	7 365
Maintenance logiciel BFI	1 677	3 334	1 682	3 339	6 727
Autres	-	-	-	-	129
TOTAL	31 072	59 565	33 570	65 759	128 648

Note 14 : Autres informations

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats» assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC,

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", Celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV, En contrepartie de ses prestations le distributeur perçoit une rémunération de 0 4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien,

GENERALE OBLIG SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.257.107, un actif net D : 12.223.863, et un bénéfice de la période de D : 124.252.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 30 Juin 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
- 4- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
 - Les emplois en titres émis par l'«AMEN BANK» représentent à la clôture de la période 11,60% de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
 - Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de la période 5,44% de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 22 juillet 2014

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	9 793 824,736	12 547 993,675	10 961 773,321
Obligations et valeurs assimilées		9 078 659,659	11 817 376,364	10 229 025,129
Titres des Organismes de Placement Collectif		715 165,077	730 617,311	732 748,192
Placements monétaires et disponibilités		2 453 126,699	4 452 829,382	4 187 895,469
Placements monétaires	5	249 389,009	1 397 392,904	3 094 444,311
Disponibilités		2 203 737,690	3 055 436,478	1 093 451,158
Créances d'exploitation	6	10 155,976	8 441,728	8 248,523
TOTAL ACTIF		12 257 107,411	17 009 264,785	15 157 917,313
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	23 143,830	26 177,496	25 473,482
Autres créditeurs divers	8	10 100,727	9 220,569	13 260,098
TOTAL PASSIF		33 244,557	35 398,065	38 733,580
ACTIF NET				
Capital	9	11 986 250,069	16 655 667,636	14 579 782,427
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		59,499	44,060	38,480
Sommes distribuables de l'exercice en cours		237 553,286	318 155,024	539 362,826
ACTIF NET		12 223 862,854	16 973 866,720	15 119 183,733
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 257 107,411	17 009 264,785	15 157 917,313

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/04/2014 au 30/06/2014	du 01/01/2014 au 30/06/2014	du 01/04/2013 au 30/06/2013	du 01/01/2013 au 30/06/2013	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>133 873,233</u>	<u>256 597,267</u>	<u>166 359,224</u>	<u>308 359,076</u>	<u>578 242,260</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		112 168,222	234 225,834	142 397,417	283 600,500	551 943,899
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		21 705,011	22 371,433	23 961,807	24 758,576	26 298,361
Revenus des placements monétaires	11	<u>35 004,553</u>	<u>70 747,991</u>	<u>21 600,016</u>	<u>37 926,297</u>	<u>68 108,770</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>168 877,786</u>	<u>327 345,258</u>	<u>187 959,240</u>	<u>346 285,373</u>	<u>646 351,030</u>
Charges de gestion des placements	12	(21 689,035)	(44 522,865)	(24 722,701)	(49 593,596)	(95 113,124)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>147 188,751</u>	<u>282 822,393</u>	<u>163 236,539</u>	<u>296 691,777</u>	<u>551 237,906</u>
Autres charges	13	(6 068,259)	(12 317,075)	(2 009,671)	(3 982,674)	(9 190,328)
Autres produits		0,002	238,908	3,201	3,701	3,701
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>141 120,494</u>	<u>270 744,226</u>	<u>161 230,069</u>	<u>292 712,804</u>	<u>542 051,279</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(30 532,351)	(33 190,940)	24 255,816	25 442,220	(2 688,453)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>110 588,143</u>	<u>237 553,286</u>	<u>185 485,885</u>	<u>318 155,024</u>	<u>539 362,826</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		30 532,351	33 190,940	(24 255,816)	(25 442,220)	2 688,453
Plus ou moins values réalisées sur titres		(1 671,180)	-	(2 662,338)	(2 662,338)	19 587,662
Variation plus ou moins values potentielles sur cession de titres		(15 197,371)	(10 014,441)	(14 911,411)	(9 564,905)	571,837
Frais de négociation		-	1 701,815	-	-	(1 701,815)
RESULTAT DE LA PERIODE		<u>124 251,943</u>	<u>275 840,920</u>	<u>143 656,320</u>	<u>280 485,561</u>	<u>560 508,963</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	<i>du 01/04/2014 au 30/06/2014</i>	<i>du 01/01/2014 au 30/06/2014</i>	<i>du 01/04/2013 au 30/06/2013</i>	<i>du 01/01/2013 au 30/06/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	124 251,943	275 840,920	143 656,320	280 485,561	560 508,963
Résultat d'exploitation	141 120,494	270 744,226	161 230,069	292 712,804	542 051,279
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(15 197,371)	(10 014,441)	(14 911,411)	(9 564,905)	571,837
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(1 671,180)	-	(2 662,338)	(2 662,338)	19 587,662
Frais de négociation de titres	-	1 701,815	-	-	(1 701,815)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(491 650,734)	(491 650,734)	(508 672,850)	(508 672,850)	(508 672,850)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1873 758,847)	(2679 511,065)	1 052 233,063	719 815,396	(1 414 890,993)
Souscriptions					
- Capital	3 931 123,414	8 802 013,650	7 400 610,859	14 327 839,260	24 989 004,932
- Régularisation des sommes non distribuables	2 886,333	8 845,843	(2 420,079)	(1 152,947)	4 756,027
- Régularisation des sommes distribuables	120 312,654	325 943,089	213 327,227	483 207,731	804 416,747
Rachats					
- Capital	(5 754 682,252)	(11 398 988,876)	(6 340 250,765)	(13 589 956,810)	(26 362 610,074)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 476,573)	(10 499,669)	857,640	(389,278)	(1 380,796)
- Régularisation des sommes distribuables	(169 922,423)	(406 825,102)	(219 891,819)	(499 732,560)	(849 077,829)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 241 157,638)	(2 895 320,879)	687 216,533	491 628,107	(1 363 054,880)
ACTIF NET					
En début de période	14 465 020,492	15 119 183,733	16 286 650,187	16 482 238,613	16 482 238,613
En fin de période	12 223 862,854	12 223 862,854	16 973 866,720	16 973 866,720	15 119 183,733
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	140 346	148 208	158 909	162 192	162 192
En fin de période	121 809	121 809	169 704	169 704	148 208
VALEUR LIQUIDATIVE	100,353	100,353	100,020	100,020	102,013
TAUX DE RENDEMENT	0,90%	1,94%	0,90%	1,77%	3,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 Juin 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à D : 9.793.824,736 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	% actif net
<u>Obligations des sociétés et valeurs assimilés</u>		8 847 244,500	9 078 659,659	74,27%
Obligations des sociétés		7 577 984,500	7 762 591,987	63,50%
EO AIL 2011/1	1 000	40 000,000	40 322,630	0,33%
EO AIL 2012/1	3 000	180 000,000	181 112,547	1,48%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	90 000,000	91 725,739	0,75%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	600 030,000	622 518,461	5,09%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	219 960,000	227 159,261	1,86%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	219 960,000	227 315,134	1,86%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+ 0,85%)	3 000	239 970,000	248 872,806	2,04%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	360 000,000	361 961,284	2,96%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	1 500	60 000,000	62 344,199	0,51%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	288 000,000	294 605,183	2,41%
EO ATL 2011	2 000	200 000,000	203 780,821	1,67%
EO ATL 2012-1	1 000	60 000,000	60 250,717	0,49%
EO ATL 2012-1	800	48 000,000	48 200,574	0,39%
EO ATL 2013-2	1 000	100 000,000	103 598,027	0,85%
EO ATL 2013-2	500	50 000,000	51 799,014	0,42%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	150 000,000	151 017,863	1,24%

EO TJR LEASING 2011-1	2 000	120 000,000	122 666,959	1,00%
EO TJR LEASING 2010-1	5 000	200 000,000	207 243,845	1,70%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	160 000,000	164 308,165	1,34%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000,000	203 785,206	1,67%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+ 1%)	2 000	200 000,000	203 935,238	1,67%
E.SUB BH 2007/1	1 500	30 000,000	30 801,606	0,25%
EO BTK 2009	1 000	73 314,500	74 422,938	0,61%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	171 430,000	176 827,086	1,45%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000,000	410 614,794	3,36%
EO CIL 2009/1	2 000	40 000,000	41 668,384	0,34%
EO CIL 2011/1	2 000	80 000,000	81 311,562	0,67%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	40 000,000	40 651,966	0,33%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	2 000	80 000,000	81 303,930	0,67%
EO CIL 2011/1	500	20 000,000	20 327,890	0,17%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	40 000,000	40 650,914	0,33%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	240 000,000	242 935,233	1,99%
EO HL 2009/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	40 000,000	41 653,479	0,34%
EO HL 2009/1 (TMM+ 1,5%)	3 000	60 000,000	62 682,087	0,51%
EO HL 2009/2	5 000	100 000,000	103 363,288	0,85%
EO HL 2010/2	2 000	80 000,000	82 073,688	0,67%
EO HL 2012/1	1 000	80 000,000	83 266,630	0,68%
EO HL 2012/1	1 000	80 000,000	83 266,630	0,68%
EO HL 2013/1	2 000	160 000,000	161 088,877	1,32%
EO HL 2013/2	750	75 000,000	76 455,781	0,63%
EO HL 2013/2	750	75 000,000	76 455,781	0,63%
EO PANOBOIS 2007	500	10 000,000	10 116,821	0,08%
EO SUB TL 2009 (TMM+ 1,25%)	3 000	60 000,000	62 189,684	0,51%
EO TL 2010/2 (Taux fixe 5,375%)	2 000	80 000,000	82 129,973	0,67%
EO TL 2011/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	80 000,000	80 211,726	0,66%
EO TL 2011/2	1 000	60 000,000	61 917,041	0,51%
EO TL 2012/2	1 000	80 000,000	81 844,778	0,67%
EO TL 2011/3	2 000	120 000,000	122 354,104	1,00%
EO TL 2012-1	2 500	150 000,000	150 667,233	1,23%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	100 000,000	102 352,000	0,84%
EO TL 2014/1	1 000	100 000,000	101 009,973	0,83%
EO UIB 2009/1	2 000	146 640,000	152 809,326	1,25%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	225 000,000	234 600,165	1,92%
EO UIB 2011/2	4 000	285 680,000	291 295,295	2,38%
EO BTE 2011	1 000	100 000,000	101 872,999	0,83%
EO EL WIFAK 2013	1 000	80 000,000	80 891,090	0,66%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	150 000,000	155 983,562	1,28%
Bons du trésor assimilables		1 269 260,000	1 316 067,672	10,77%
BTA 6,75 07/2017	500	496 850,000	523 110,274	4,28%
BTA 8,25 07/2014	100	99 640,000	106 095,342	0,87%
BTA 5,5 10/2020	700	672 770,000	686 862,056	5,62%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		713 981,174	715 165,077	5,85%
Titres des OPCVM		664 098,374	664 974,211	5,44%
FINA O SICAV	1 610	168 271,001	164 632,160	0,0134681

SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	109 586,718	0,90%
AXIS TRESORIE	34	3 659,329	3 571,938	0,03%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	33 182,500	0,27%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	25 857,500	0,21%
FCP HELION	500	50 990,500	50 963,000	0,42%
MAXULA INVEST	1 915	200 163,460	197 461,395	1,62%
SANADET SICAV	750	80 351,100	79 719,000	0,65%
Fonds commun de créances		49 882,800	50 190,866	0,41%
FCC BIAT P2	100	49 882,800	50 190,866	0,41%
TOTAL		9 561 225,674	9 793 824,736	80,12%
Pourcentage par rapport à l'Actif				79,90%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à D : 249.389,009 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	% Actif net
Billets de trésorerie	250 000	249 236,261	249 389,009	2,04%
CIL au 17/07/2014 à 6,9%	250 000	249 236,261	249 389,009	2,04%
TOTAL	250 000	249 236,261	249 389,009	2,04%
Pourcentage par rapport au total des actifs				2,03%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à D : 10.155,976 contre D : 8.441,728 au 30/06/2013 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 102,566	8 441,728	6 651,229
Intérêts sur obligations à recevoir	-	-	209,425
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	4 053,410	-	1 387,869
Total	<u>10 155,976</u>	<u>8 441,728</u>	<u>8 248,523</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à D : 23.143,830 contre D : 26.177,496 au 30/06/2013 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du dépositaire	2 925,753	2 925,753	5 900,000
Rémunération du gestionnaire	20 218,077	23 251,743	19 573,482
Total	<u>23 143,830</u>	<u>26 177,496</u>	<u>25 473,482</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à D : 10.100,727 contre D : 9.220,569 au 30/06/2013 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	159,325	1 412,240	5 445,117
CMF	1 248,073	-	-
Autres	8 693,329	7 808,329	7 814,981
Total	<u>10 100,727</u>	<u>9 220,569</u>	<u>13 260,098</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	14 579 782,427
Nombre de titres	148208
Nombre d'actionnaires	418

Souscriptions réalisées

Montant	8 802 013,650
Nombre de titres émis	89475
Nombre d'actionnaires nouveaux	117

Rachats effectués

Montant	(11 398 988,876)
Nombre de titres rachetés	(115874)
Nombre d'actionnaires sortants	(95)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	(1 653,826)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	13 409,320
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(10 014,441)
Frais de négociation	1 701,815

Capital au 30-06-2014

Montant	11 986 250,069
Nombre de titres	121809
Nombre d'actionnaires	440

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 133.873,233 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2014, contre D : 166.359,224 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	du 01/04 au 30/06/2013	du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	94 295,801	187 897,612	101 658,953	202 479,638	399 450,919
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA)	17 872,421	46 328,222	40 738,464	81 120,862	152 492,980
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- Dividendes	21 085,068	21 085,068	23 129,702	23 129,702	23 129,702
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>					
- intérêts	619,943	1 286,365	832,105	1 628,874	3 168,659
Total	133 873,233	256 597,267	166 359,224	308 359,076	578 242,260

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2014 à D : 35.004,553, contre D : 21.600,016 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	du 01/04 au 30/06/2013	du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Intérêts des billets de trésorerie	17 789,877	30 013,798	6 509,737	7 280,411	15 823,191
Intérêts des dépôts à vue	6 038,076	13 284,178	7 901,895	17 594,958	31 420,492
Intérêts des certificats de dépôts	11 176,600	27 450,015	7 188,384	13 050,928	20 865,087
Total	35 004,553	70 747,991	21 600,016	37 926,297	68 108,770

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2014 à D : 21.689,035, contre D : 24.722,701 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2013; se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	du 01/04 au 30/06/2013	du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Commission de gestion de la CGI	20 218,077	41 597,112	23 251,743	46 667,843	89 213,124
Rémunération du dépositaire	1 470,958	2 925,753	1 470,958	2 925,753	5 900,000
Total	21 689,035	44 522,865	24 722,701	49 593,596	95 113,124

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2014 à D : 6.068,259, contre D : 2.009,671 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2013; se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	du 01/04 au 30/06/2013	du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Honoraires commissaire aux comptes	1 994,520	3 967,123	1 994,520	3 967,123	8 000,000
Redevance CMF (*)	4 043,618	8 319,431	-	-	-
Autres	30,121	30,521	15,151	15,551	1 190,328
Total	6 068,259	12 317,075	2 009,671	3 982,674	9 190,328

(*): A partir du 1er janvier 2014, la redevance du CMF est supportée par la société, et ce ,suivant avenant à la convention de gestionnaire signé en date du 02 septembre 2013 .

Note 14 : Autres informations

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BEST LEASE

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

La société BEST Lease publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

Bilan arrêté au 30 Juin 2014				
<i>(Unité : en Dinars)</i>				
Actifs	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Liquidités	3.1.	1 460 509	1 079 814	714 353
Créances de leasing : encours financiers		160 647 575	132 630 120	144 753 257
Créances de leasing : Impayées		6 749 382	6 579 792	5 939 991
Agios réservés		-389 503	-722 253	-389 503
Provisions sur risques clients		-6 671 021	-5 777 370	-6 174 029
Total créances issues d'opération de leasing	3.2.	160 336 433	132 710 289	144 129 716
Portefeuille d'investissement		659 980	659 980	659 980
Provisions sur participations		-30 000	-30 000	-30 000
Total immobilisations financières	3.3.	629 980	629 980	629 980
Immobilisations corporelles		4 771 967	4 880 732	4 915 919
Ammortissements corporelles		-1 101 330	-879 044	-1 028 864
Total immobilisations corporelles	3.4.	3 670 637	4 001 688	3 887 054
Immobilisations Incorporelles		111 871	101 071	95 871
Ammortissements Incorporelles		-59 420	-61 474	-56 872
Total immobilisations incorporelles	3.5.	52 451	39 597	38 999
Autres Actifs Courants	3.6.	2 098 852	3 332 908	1 445 049
Autres actifs non courants	3.7.	283 409	33 346	348 178
TOTAL DE L'ACTIF		168 532 272	141 827 622	151 193 330
Passifs				
Emprunts et dettes rattachées	3.8.	108 458 469	103 705 565	95 596 797
Clients Créditeurs	3.9.	4 890 727	4 192 558	3 209 066
Fournisseurs et comptes rattachés	3.10.	8 205 557	4 602 516	4 274 774
Autres passifs courants	3.11.	4 505 952	5 901 389	2 756 661
Provisions pour risques		120 771	120 771	120 771
Total des capitaux propres et passifs		126 181 475	118 522 799	105 958 069
Capitaux propres				
Capital Social		30 000 000	20 000 000	30 000 000
Réserves légales		761 398	595 379	595 379
Autres capitaux propres		11 501 035	500 000	11 500 405
Actions propres		-2 168 609	-	-180 894
Reserve pour risque général		-	507 905	-
Résultats reportés		154 352	110 343	110 343
Résultat		2 102 621	1 591 196	3 210 028
Total des capitaux propres	3.12.	42 350 797	23 304 823	45 235 262
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		168 532 272	141 827 622	151 193 330

Hors Bilan arrêté au 30 Juin 2014

(Unité : en Dinars)

	30/06/2014	31/12/2013
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	-	-
Total passifs éventuels	-	-
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de Financement en faveur de la clientèle	1 403 000	5 638 902
Engagements sur Titres	-	-
Engagements sur commissions et intérêts sur emprunts	8 876 736	8 968 057
Total engagements données	10 279 736	14 606 959
ENGAGEMENTS RECUS		
Garanties reçues	154 060	159 327
Intérêts à échoir sur contrats actifs	28 463 545	26 432 675
Total engagements reçus	28 617 605	26 592 002
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Engagements sur titres	-	-
Emprunts obtenus non encore encaissés	16 000 000	-
Total engagements réciproques	16 000 000	-

Etat de résultat au 30 Juin 2014

(Unité : en Dinars)

	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Marge sur opérations de leasing		7 255 054	6 363 437	13 218 823
Autres produits sur opérations de leasing		289 936	218 777	381 378
Variation des agios réservés		-	88 691	137 702
Total produits de leasing	3.13.	7 544 990	6 493 523	13 737 904
Charges financières nettes	-	3 002 015	2 873 449	6 048 621
Produits des placements		-	-	-
Total charges financières	3.14. -	3 002 015	2 873 449	6 048 621
Produits nets de leasing		4 542 975	3 620 074	7 689 283
Charges de personnel	3.15. -	1 023 842	866 313	1 829 446
Dotations aux provisions nettes de reprises	3.17. -	498 453	245 604	731 495

Dotation aux Pov P Depreciation titre et autres actifs	-	64 769	-	-	44 526
Dotations aux amortissements	3.18.	-	142 960	-	145 966
Autres charges d'exploitation	3.16.	-	466 990	-	437 999
Total des Charges d'exploitation		-	2 197 015	-	1 695 881
Autres gains ordinaires	3.19.		292 590		82 876
Autres pertes ordinaires	3.20.	-	10 929	-	18 074
			281 660		64 802
Impôts sur les bénéfices		-	525 000	-	397 799

Résultat de l'exercice avant modification comptable		2 102 621	1 591 196	3 210 028
--	--	------------------	------------------	------------------

Modifications comptables		-	-	-
---------------------------------	--	---	---	---

Résultat de l'exercice après modification comptable		2 102 621	1 591 196	3 210 028
--	--	------------------	------------------	------------------

Flux de trésorerie arrêté au 30 Juin 2014

(Unité : en Dinars)

Flux de trésorerie	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Encaissements clients	3.21.	39 316 329	38 499 302	85 176 530
Decaissements leasing	3.22.	-40 804 288	-30 994 084	-83 580 133
Decaissement personnel	3.23.	-1 015 382	-803 379	-1 889 608
Intérêts payés	3.24.	-2 488 186	-2 472 151	-5 778 491
Intérêts reçus		-	603	-
Impôts et taxes	3.25.	-1 230 664	-960 740	-833 510
Autres encaissements	3.26.	2 666	23 506	92 070
Autres décaissements	3.27.	-344 277	-901 865	-1 549 934
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		-6 563 803	2 391 191	-8 363 076
Decaissements suite à l'acquisition des immobilisations propres	3.28.	-110 171	-184 799	-333 425
Encaissements provenant de la cession des immobilisations propres		460 092	13 200	13 200
Encaissements provenant des emprunts		-	-	-
Decaissements suite à l'acquisition des immobilisations financières	3.29.	-	-600 000	-600 000
Encaissements suite à la cession d'immobilisations financières		-	-	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS		349 922	-771 599	-920 225
Augmentation de capital		-2 168 609	-	20 819 106
Dividendes et autres distributions		-3 000 000	-	-2 000 000
Encaissements provenant des emprunts	3.30.	40 100 000	22 332 299	66 300 000
Remboursements des emprunts	3.31.	-26 906 569	-25 136 098	-78 294 942

FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	8 024 822	-2 803 799	6 824 164
VARIATION DE TRESORERIE	1 810 941	-1 184 207	-2 459 137
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE	-1 559 822	899 315	899 315
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE	251 119	-284 893	-1 559 822

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société :

La société « BEST LEASE » est une société anonyme de droit tunisien, avec un capital de vingt millions (30 000 000) de Dinars, au moyen d'apports en numéraire, divisé en 30.000.000 actions nominatives de un (1) dinar chacune entièrement libérées, ainsi qu'il résulte :

- ✓ des statuts de la société enregistrés à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau- Tunis.
- ✓ d'un acte de dépôt des documents constitutifs au Greffe du Tribunal de première Instance de Tunis.
- ✓ et, de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

La société "BEST LEASE" a pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

II. Convention et méthodes comptables :

- Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.
- Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par le décret 96-2459 portant approbations du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par ce même décret.

2.1- Présentation des états financiers

- Les comptes de la société « BEST LEASE » sont tenus conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par la mise à jour du système comptable des entreprises 1997 (Arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996). A la clôture de l'exercice 2008, et afin de se conformer au secteur de leasing, la société «BEST LEASE» a changé la présentation de ses états financiers en se rapportant aux normes comptables relatives aux banques et notamment la NCT21 et la norme comptable relative aux contrats de location NCT 41.

2.2- Base de mesure et conventions comptables appliquées

- Les états financiers de la société "BEST LEASE" sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les conventions comptables retenues sont en conformité avec les normes comptables généralement admises en Tunisie.
- Les conventions comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- Les immobilisations

- Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables, augmenté des frais directs. **Les amortissements ont été calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire.**

2.2.2- Immobilisations destinées à la location

- Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Pour les contrats conclus avant le 1er janvier 2008, ces immobilisations sont enregistrées aux actifs du bilan pour leur coût d'acquisition et ce durant toute la durée du bail. A l'expiration du bail, le preneur aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle, arrêtée contractuellement.
- Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).

- Il est à signaler que le bien donné en location demeure, durant la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre, de le sous louer ou de le nantir.
- Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.
- De même, le coût d'entrée des immobilisations peut subir des modifications, et ce, à l'occasion d'une consolidation d'impayés ou d'une location de biens récupérés.

2.2.3- Créances issues d'opérations de leasing

A partir de 2008, et conformément à la NC 41, les immobilisations destinées à la location sont présentées au bilan comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.2.4- Emprunt

Le principal des emprunts contractés est comptabilisé pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique «emprunts et ressources spéciales».

2.2.5- Politique de provision

Les provisions sont déterminées selon les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n°91/24 émise par la Banque Centrale de Tunisie en date du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires subséquentes 99-04 et 2001-12.

Les provisions résultant de l'application de ces circulaires sont déterminées en appliquant les taux de provisions par classe sur les risques bruts diminués des produits réservés, de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur intrinsèque du bien en leasing.

Classes de risque	Taux de provision par classe
C 0 : actifs courants	0%
C 1 : actifs nécessitant un suivi particulier	0%
C 2 : actifs incertains	20%
C 3 : actifs préoccupants	50%
C 4 : actifs compromis	100%

2.2.6- Evaluation des Créances

a- Méthode d'évaluation

La détermination des provisions à constituer sur les créances clients est réalisée suivant la démarche suivante :

- Détermination de la population à examiner ;
- Classification des engagements, en fonction de leur situation au 30 Juin 2014, en 5 catégories à savoir : Les actifs courants(sains) et actifs classés (nécessitant un suivi particulier, incertains, préoccupants et compromis) ;
- Application du taux de la provision à affecter à chaque catégorie ;
- Prise en compte des événements postérieurs ;
- Prise en compte des garanties considérées comme réelles ;
- Prise en compte de la valeur intrinsèque du matériel en leasing ;
- Détermination des risques encourus.

b- Classification

La classification des créances a été effectuée sur la base des informations disponibles au 30 Juin 2014 qui concernent principalement l'ancienneté des impayés constatés sur les loyers et les autres factures :

CLASSES	RETARD DE PAIEMENT
1	INFERIEUR A 90 JOURS
2	COMPRIS ENTRE 90 JOURS ET 180 JOURS
3	COMPRIS ENTRE 180 JOURS ET 360 JOURS
4	SUPERIEUR A 360 JOURS

- La revue des événements postérieurs à la date de clôture ayant un impact sur le niveau de risque de non recouvrement des créances clients.

Cette approche a été modulée pour tenir compte des situations particulières, notamment celles relatives aux :

- Clients en contentieux ;
- Clients en arrêt de facturation ;
- Arrangements et règlements intervenus après la date d'arrêt pour les clients présentant des impayés au 30 Juin 2014.

c- Taux de provision

L'application des normes prudentielles sectorielles en vigueur en Tunisie conduit à retenir des taux de provisions prédéterminés par classe d'actifs nets (encours d'engagement diminués des garanties considérées comme réelles) :

CLASSE	TAUX DE PROVISION
0	0%
1	0%
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Conformément à l'article 9 de la circulaire aux banques n° 91-24, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits non encaissés sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés venant en déduction du poste « créances sur la clientèle ». Cette méthode ne concerne que les actifs classés (2,3, 4 et 5).

d- Prise en compte des garanties

* Garanties retenues

Pour la détermination des provisions, seules les garanties suivantes ont été retenues :

- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les immobilisations données en leasing.

* Evaluation des garanties

Garanties hypothécaires

Les garanties hypothécaires, dont le fondement juridique est reconnu, ont été évaluées à leur juste valeur en se basant sur leur nature et des possibilités réelles de leur réalisation. Cette valeur a été déterminée en tenant compte de la valeur déterminée par une expertise externe, tout en se référant aux prix du marché, corrigée par des décotes annuelles par type de bien afin de tenir compte de leur dépréciation éventuelle.

Garanties portant sur les immobilisations données en leasing:

- Matériel standard : valeur d'origine avec une décote de 20% par année d'âge ;
- Matériel spécifique : valeur d'origine avec une décote de 40% par année d'âge ;
- Immeuble: valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Par ailleurs, la société procède à des décotes complémentaires sur la valeur intrinsèque des biens donnés en leasing pour tenir compte du risque de récupération et de réalisation de ces biens.

I. NOTES RELATIVES AU BILAN

3. 1. *Liquidités et équivalents de liquidités*

Au 30 Juin 2014, le total des liquidités a atteint un montant de 1 460 509 DT contre 1 079 814 DT au 30 Juin 2013. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
UBCI	89 736	20 054	14 136
Effet remis à l'encaissement	176 438	260 516	64 468
BTK SFAX	10 671	42 227	0
STUSID	13 274	131 066	53 094
SOUSSE AL BARAKA	47 342	103 731	76 809

AB BEJA NOUVEAU	158 457	88 443	106 007
BANQUE ZITOUNA	-	237 362	228 074
BH	39 018	159 599	69 211
CAISSE	2 970	2 883	1 030
AMEN GABES	840	840	840
ATB	32 077	1 076	1 262
STB MENZAH	6	6	6
AB BEJA ANCIEN	6	6	6
BNA BERGES DU LAC	56 370	32 005	38 922
BH AVENUE MOHAMED V	6 707	-	-
QNB NABEUL	132 476	-	-
QNB GABES	63 319	-	-
QNB SFAX	126 971	-	-
QNB	4 350	-	999
ABC BANK	375 341	-	8 513
AL BARAKA EL MENZAH	5 409	-	-
STB MENZAH NOUVEAU	8 234	-	50 976
AMEN BANK	110 497	-	-
TOTAL	1 460 509	1 079 814	714 353

3.2. Créances sur la clientèle

Au 30 Juin 2014, les créances nettes sur la clientèle s'élèvent à 160 336 433 DT contre 132 710 289 DT au 30 Juin 2013. Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Créances de leasing : encours financiers	160 647 575	132 630 120	144 753 257
Créances leasing : impayés	6 749 382	6 579 792	5 939 991
Provisions individuelles	-5 058 749	-4 501 739	-4 735 757
Provisions collectives	-1 438 272	-1 275 631	-1 438 272
Provision pour risque général	-174 000	-	-
Agios réservés	-389 503	-722 253	-389 503
TOTAL	160 336 433	132 710 289	144 129 716

3.2.1-Normes de couverture et de division des risques :

3.2.1.1. Risques encourus supérieurs à 5 % des fonds propres nets

En application des dispositions de l'article premier de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001, la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001 et la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 5% des fonds propres nets de la société, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets.

Au 30 Juin 2014, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 5% des fonds propres nets de la Société "Best Lease".

Ainsi, ce ratio est respecté par la société "Best Lease" au 30 Juin 2014.

3.2.1.2. Risques encourus supérieurs à 15 % des fonds propres nets

En application des dispositions de l'article premier de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001, la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001 et la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 15% des fonds propres nets de la société ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets.

Au 30 Juin 2014, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 15% des fonds propres nets de la Société "Best Lease".

Ainsi, ce ratio est respecté par la société "Best Lease" au 30 Juin 2014.

3.2.1.3. Risques encourus supérieurs à 25 % des fonds propres nets

Aux termes de l'article 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001 et la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la Société.

Au 30 Juin 2014, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 25% des fonds propres nets de la Société "Best Lease".

3.2.1.4. Ratio de solvabilité

Le montant des risques encourus pondérés, tel qu'il ressort de l'application de l'article 6 de la circulaire susvisée, s'élève à 158 371 KDT au 30 Juin 2014 contre 148 746 KDT au 31 Décembre 2013.

Le montant des fonds propres nets de la société « Best Lease », tels que définis par l'article 5 modifié du circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, s'élève à 43 506 KDT au 30 Juin 2014 contre 43 825 KDT au terme de l'exercice 2013.

Le montant des risques encourus pondérés s'élève à 158 371 KDT. Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent, au 30 Juin 2014, 27,47 % des risques encourus pondérés, contre 29,46 % au titre de l'exercice 2013.

3.2.2-Répartition de l'engagement par classe de risque

Classe	Encours 30/06/2014	Impayés 30/06/2014	Attente	Engagement Brut	Provisions 30/06/2014	Profits reserves 30/06/2014
0	130 049 496	1 644 287	5 800 130	137 493 913	119 347	16 549
1	19 352 929	1 650 951	-	21 003 880	14 820	9 199
2	1 929 842	461 744	-	2 391 586	147 321	2 314
3	812 156	251 852	-	1 064 008	99 442	13 225
4	2 703 021	2 740 548	-	5 443 570	4 677 818	348 217
Total	154 847 444	6 749 382	5 800 130	167 396 957	5 058 749	389 503

3.3. Portefeuille titre d'investissement

Au 30 Juin 2014, le portefeuille d'investissement a atteint un montant de 629 980 DT contre le même solde au 30 Juin 2013. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Participation NSC TELECOM	30 000	30 000	30 000
Participation EL IBHAR	29 980	29 980	29 980
Participation AMANA TAKAFOL	600 000	600 000	600 000
Provisions pour dépréciation	-30 000	-30 000	-30 000
TOTAL	629 980	629 980	629 980

Le portefeuille d'investissement de la société BEST LEASE se détaille comme suit :

Participations	Nature de la société	% de détention
NSC TELECOM	SA	3,33%
EL IBHAR	SA	19,99%
AMANA TAKAFOL	SA	6,00%

3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition hors TVA récupérable. Ces immobilisations nettes d'amortissements s'élèvent à 3 670 637 DT au 30 Juin 2014, s'analysent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Local BEST LEASE	3 809 041	4 057 903	4 047 163
Local BEST LEASE en cours	12 479	12 479	12 079
Matériel informatique	180 227	166 677	176 750
Ag. Aménagements et installations	356 377	293 457	325 746
Matériel de transport	305 789	245 727	245 727
Mobilier et matériel de bureau	108 054	104 490	108 054
Agencement en cours	-	-	400
Total brut des immobilisations corporelles	4 771 967	4 880 732	4 915 919
Amortissement Ag. Aménagement et installations	-96 053	-66 332	-79 928
Amortis. Mobiliers et matériels de bureau	-84 356	-69 375	-78 911
Amortissement matériel de transport	-138 227	-101 556	-127 875
Amortissement matériel informatique	-159 173	-138 743	-151 029
Amortissement locaux	-623 523	-503 039	-591 121
TOTAL	3 670 637	4 001 688	3 887 054

3.5. Immobilisations incorporelles

Au 30 Juin 2014, les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements s'élèvent à un montant de 52 451 DT contre 39 597 DT au 30 Juin 2013. Ces soldes se détaillent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Logiciel	73 470	62 670	57 470
Autres immobilisations incorporelles	38 401	38 401	38 401
Total brut des immobilisations incorporelles	111 871	101 071	95 871
Amortissement logiciel	-59 420	-61 474	-56 872
TOTAL	52 451	39 597	38 999

Tableau de variation des immobilisations :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition	Reclassement	Cession	Valeur Brute au 30/06/2014	Amortissements cumulés au 31/12/2013	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés au 30/06/2014	Valeur Nette au 30/06/2014
Immeubles	4 047 163	-	-	238 122	3 809 041	591 121	100 348	67 946	623 523	3 185 518
Agencement	325 746	30 631	-	-	356 377	79 928	16 125	-	96 053	260 324
Matériels et Mobiliers	108 054	-	-	-	108 054	78 911	5 445	-	84 356	23 698
Matériels informatiques	176 750	3 477	-	-	180 227	151 029	8 144	-	159 173	21 055
Matériels de transport	245 727	60 063	-	-	305 790	127 875	10 351	-	138 226	167 563
Immobilisations en cours	12 479	-	-	-	12 479	-	-	-	-	12 479
Logiciel	57 470	16 000	-	-	73 470	56 872	2 548	-	59 420	14 050
Immobilisations incorporelles en cours	38 401	-	-	-	38 401	-	-	-	-	38 401
Total	5 011 789	110 171	-	238 122	4 883 839	1 085 736	142 960	67 946	1 160 750	3 723 089

3.6. Autres actifs courants

Au 30 Juin 2014, le solde net de ce poste s'élevant à 2 098 852 DT contre 3 332 908 DT au 30 Juin 2013, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Reports TVA	204 982	1 933 372	595 649
TVA récupérable	832 671	596 897	-
Prêt sur fonds social	584 611	446 739	508 020
Produit à recevoir	40 345	37 636	40 345
Acompte provisionnel	254 774	272 612	-
Débiteurs divers	40 114	32 543	5 508
Avance / Salaire	21 959	10 554	21 084
Charges constatées d'avance	5 993	1 577	5 993
Caution	900	900	900
Compte d'attente	96 100	-	-
Autres avances et acomptes	8 675	-	129 595
Certificat de leasing (CO FIN)	5 444	-	-
Remboursement assurance groupe	2 285	-	-
TVA récupérables sur biens et services	-	-	5 670

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
TVA collectées	-	78	132 202
Assurance INTERASSURE	-	-	83
TOTAL	2 098 852	3 332 908	1 445 049

3.7. Autres actifs non courants

Au 30 Juin 2014, les autres actifs non courants s'élèvent à 283 409 DT contre un solde de 33 346 DT au 30 Juin 2013 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Charges à répartir	397 035	33 346	397 035
Amortissement charges à répartir	-113 626	-	-48 856
TOTAL	283 409	33 346	348 178

3.8. Emprunts et dettes rattachées

Ce poste est composé de concours bancaires pour un montant de 24 435 683 DT et de crédits bancaires pour 84 022 786 DT. Il se détaille comme suit :

- Concours bancaires

Au 30 Juin 2014, ce poste présente un solde de 24 435 683 DT contre 25 025 280 DT Au 30 Juin 2013 précédent. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Certificat de Leasing -1 an Al Baraka Bank	13 900 000	20 000 000	13 900 000
Emprunt (-1) AN THIMAR	1 000 000	-	-
Emprunt AMEN BANK - 1 AN			2 000 000
Emprunt ATB N°1- 1 AN	1 428 571	1 428 571	1 428 571
Emprunt ATB N°2 - 1 AN	142 857	107 143	285 714
Emprunt ATB N°3 - 1 AN	142 857	-	285 714
Emprunt ATB N°4 - 1 AN	285 714	-	-
Emprunt AMEN BANK - 1 AN	-	-	1 428 000
Emprunt AMEN BANK - 1 AN	357 143	357 143	357 143
Emprunt AMEN BANK N°3 - 1 AN	357 143	357 143	357 143
Emprunt AMEN BANK N°4 - 1 AN	42 857	64 286	-
Emprunt STB -1 AN	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Emprunt ABC -1 AN	4 000 000	-	6 500 000
Emprunt AMEN BANK N°6 - 1 AN	71 429	71 429	142 857
Emprunt AMEN BANK N°5 - 1 AN	71 429	107 143	178 571
Emprunt AMEN BANK N°7 - 1 AN	-	-	85 714
Emprunt AMEN BANK N°8 - 1 AN	71 429	71 429	142 857
Emprunt AMEN BANK N°9 - 1 AN	71 429	71 429	142 857
Emprunt AMEN BANK N°10 - 1 AN	28 571	28 571	57 143
Emprunt AMEN BANK N°11 - 1 AN	174 499	-	-
Emprunt BNA - AN	-	-	400 000
Certificat de Leasing Al Baraka Bank - IM BANK	65	65	65
Certificat de Leasing 9 COFIN BL/H.JEBENIANI 2	134 694	134 694	134 694
Certificat de Leasing 8 COFIN BL/H.JEBENIANI 1	119 245	119 245	119 245
Certificat de Leasing 1 COFIN BL/BBK TRIKI	2 699	2 699	2 699
C.L.12 COFIN TECHNOMETAL	100	100	100

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Banque ZITOUNA	19 073	1 000 012	-
Best Bank	1 013 879	23 287	2 147 477
AMEN BANK	-	-	22 950
BTK SFAX	-	-	39 280
STB MENZAH	-	80 893	-
TOTAL	24 435 683	25 025 280	31 158 797

- Crédits bancaires

Les emprunts et les dettes rattachées totalisant 84 022 786 DT au 30 Juin 2014 contre 78 680 285 DT au 30 Juin 2013, s'analysent ainsi :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Certificat de Leasing (+1 AN) Al Baraka Bank	52 545 000	37 450 000	36 000 000
Certificat de Leasing (+1AN) EZZITOUNA	-	12 000 000	3 000 000
Emprunt AMEN BANK N2 (+1AN)	4 288 000	5 716 000	4 288 000
Emprunt ATB (+1)AN	4 285 714	5 714 286	4 285 714
Emprunt ATB N°2 (+1)AN	1 571 429	1 892 857	1 571 429
Emprunt ATB N°3 (+1)AN	1 714 286	-	1 714 286
Emprunt ATB N°4 (+1)AN	1 714 286	-	-
Emprunt AMEN BANK +1AN	-	2 000 000	-
Emprunt AMEN BANK N3(+1AN)	1 428 571	1 785 714	1 428 571
Emprunt AMEN BANK N4(+1AN)	1 428 571	1 785 714	1 428 571
Emprunt QNB N°1 (+ 1 AN)	2 500 000	-	2 500 000
Emprunt QNB N°2 (+ 1 AN)	3 500 000	-	-
Emprunt AMEN BANK N°7 (+1AN)	428 571	514 286	428 571
Emprunt STB (+1AN)	3 000 000	4 000 000	3 000 000
Emprunt AMEN BANK N° 6 (+1AN)	714 286	857 143	714 286
Emprunt AMEN BANK N° 5 (+1AN)	678 571	821 429	678 571
Emprunt AMEN BANK N° 8 (+1AN)	750 000	892 857	750 000
Emprunt AMEN BANK N° 9 (+1AN)	750 000	892 857	750 000
Emprunt AMEN BANK N° 10 (+1AN)	300 000	357 143	300 000
Emprunt AMEN BANK N° 11 (+1AN)	825 501	-	-
Emprunt BNA N° (+1)AN	1 600 000	2 000 000	1 600 000
TOTAL	84 022 786	78 680 285	64 437 999

3.9. Clients créditeurs

Au 30 Juin 2014, ce poste totalise un solde de 4 890 727 DT contre 4 192 558 DT au 30 Juin 2013, se détaille comme suit:

LIBELLE	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dettes envers la clientèle	4 890 727	4 192 558	3 209 066
TOTAL	4 890 727	4 192 558	3 209 066

3.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent au 30 Juin 2014 comme suit :

LIBELLE	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Effets à payer	2 363 837	1 835 245	3 124 413

Fournisseurs créditeurs	5 841 705	2 767 125	1 150 346
Assurances Interassure	15	146	15
TOTAL	8 205 557	4 602 516	4 274 774

3.11. Autres passifs courants

Au 30 Juin 2014, ce poste totalise un solde de 4 505 952 DT contre 5 901 389 DT au 30 Juin 2013, se détaille comme suit:

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Charges à payer	2 527 935	2 375 204	2 079 287
TVA collectées	822 404	694 214	-
Retenue à la source sur honoraires et autres	139 038	103 603	201 931
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	11 971	-	11 971
CNSS	70 378	64 654	65 620
Prime assurance à payer	13 189	394	39377
Loyer Al Baraka Bank	20 500	20 500	20 500
Mémoire frais imputés/comptes clients	112 322	40 266	76 350
Charges d'exploitation	8 345	27 000	45 000
Etat impôts/revenus des personnes physiques	22 313	22 862	6 190
Intérêt à liquider quote part BEST LEASE	72 339	37 966	37 966
Créditeurs divers à régulariser	15 977	15 977	15 977
Assurances groupe GAT	23 727	19 864	22 053
Intérêt de retard à liquider	53 149	35 427	68 744
TVA à reverser 2008	30 287	20 690	-
Compte d'attente	16 103	7 210	21 325
Dividendes à payer	1 291	2 000 000	500
Etat TFP et FOPROLOS	800	2 993	4 115
TCL	2 500	2 566	3 013
Droit de timbre	3 500	4 557	3 242
CAVIS	-	42	
Récupération frais de justice	7 428	3 152	
Diverses retenues sur salaires	500	500	500
Retenues sur salaires à rembourser Al Baraka Bank	454	454	454
Avance sur salaire	-	3 445	-
Frais de dossier	-	50	-
Remboursement dû au personnel	-	-	1 015
Impôt sur le bénéfice	525 000	397799	31 413
Retenue à la source 1%	-	-	102
TVA sur valeur résiduelle	-	-	18
Récupération frais de timbre	4 503	-	-
TOTAL	4 505 952	5 901 389	2 756 661

3.12. Capitaux propres

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 42 350 797 DT contre 23 304 823 DT au 30 Juin 2013, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Capital souscrit appelé versé	30 000 000	20 000 000	30 000 000
Actions propres	-2 168 609	-	-180 894

Réserves légales	761 398	595 379	595 379
Primes d'émission	11 000 000	-	11 000 000
Réserves pour risques de financement	-	507 905	-
Réserves pour fonds social	501 035	500 000	500 405
Résultats reportés	154 352	110 343	110 343
Résultat de l'exercice	2 102 621	1 591 196	3 210 028
TOTAL	42 350 797	23 304 823	45 235 262

- Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Capital social	Actions propres	Réserves Légales	Primes d'émission	Autres Ré-serves	Réserve s Fonds Social	Résultat s Reportés	Résultat de la période	Total
<u>Solde au 31/12/2013 après affectation</u>	<u>30 000 000</u>	<u>-180 893</u>	<u>595 379</u>	<u>11000000</u>	-	<u>500 405</u>	<u>110 343</u>	<u>3 210 028</u>	<u>45 235 262</u>
Affectations approuvées par l'AGO du 17/04/2014	-	-	166 019	-	-	-	44 009	-210 028	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-3 000 000	-3 000 000
<u>Solde au 31/12/2013 après affectation</u>	<u>30 000 000</u>	<u>-180 893</u>	<u>761 398</u>	<u>11 000 000</u>	-	<u>500 405</u>	<u>154 352</u>	-	<u>42 235 262</u>
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-1 987 716	-	-	-	-	-	-	-1 987 716
Intérêt sur fonds social	-	-	-	-	-	630	-	-	630
Résorption de la provision comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	2 102 621	2 102 621
Solde au 30/06/2014	30 000 000	-2 168 609	761 398	11 000 000	-	501 035	154 352	2 102 621	42 350 797

II. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

3.13. Revenus nets des opérations de leasing

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 7 544 900 DT contre 6 493 523 DT au 30 Juin 2013, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Marge /CA taxable	4 578 654	4 188 105	8 722 317
Marge/CA non taxable	2 581 102	2 030 328	4 242 310
Total marge	7 159 756	6 218 433	12 964 627
Loyer taxable	327 896	525 947	921 563
Loyer non taxable	19 216	19 216	38 935
Dotations aux amortissements des immobilisations en leasing	-296 821	-441 093	-784 921
Total loyer net d'amortissement	50 291	104 070	175 577
Chiffre d'affaires à régulariser	-	8 251	-9 752
Pré loyer taxable	6 999	7 616	16 897
Frais dossier	38 008	25 067	71 475
Autres produits	289 936	218 777	381 378
Variation des agios réservés	-	-88 691	137 702
Produits net de leasing	7 544 990	6 493 523	13 737 904

3.14. Charges financières nettes

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 3 002 015 DT contre 2 873 449 DT au 30 Juin 2013, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Charges financières certificat de leasing Al Baraka Bank	1 769 444	1 613 779	3 179 200
Charges d'emprunt ABC	106 488	-	124 675
Profit CO FIN.IM BANK	-	3 790	3 790
Charges emprunt AMEN BANK	469 688	542 985	1 019 539
Charges emprunt STB	129 587	174 392	355 200
Charges emprunt BNA	52 560	15 795	80 772
Quote part Al Baraka Bank HASSOUNA	-	35 006	35 006
Quote part FIN CL ZITOUNA	16 716	236 656	666 426
Charges emprunt ATB	332 192	251 046	556 153
Charges d'emprunt QNB	116 688	-	27 859
Intérêts des comptes courants	8 653	-	-
TOTAL	3 002 015	2 873 449	6 048 621

3.15. Charges de personnel

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 1 023 842 DT contre 866 313 DT au 30 Juin 2013, se détaille comme suit:

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Salaire de base	674 475	610 257	1 304 141
Autres compléments de salaires	140 100	39 023	79 706
Charges sociales CNSS	109 676	94 721	177 181
Restauration personnel	29 111	25 756	53 824
ASSURANCES GAT	37 907	32 173	67 219
TFP+FOPROLOS	8 460	9 112	28 119
Indemnité de stage+SIVP	5 500	1 990	3 840
Congés payés	-	6 500	18 453
Indemnité de retraite	-	12 000	36 761
Charges sociales CAVIS	11 934	10 325	15 992
Frais de formation et séminaires	3 650	4 770	11 985
Rappel et autres salaires	-	925	925
Autres charges de personnel	1 228	17 200	18 550
Avantage en nature	-	1 560	12 750
Indemnité comité de financement	1 800	-	-
TOTAL	1 023 842	866 313	1 829 446

3.16. Autres charges d'exploitation

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 466 990 DT contre 437 999 DT au 30 Juin 2013, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Honoraires	75 480	111 232	163 683
Jetons de présence	30 966	48 402	75 982
Frais de téléphone	25 971	18 149	54 176
Achat de traites imprimerie officielle	9 654	-	7 112
Frais de déplacements et billets des membres du Conseil d'Administration	25 650	38 338	63 386
Commissions Albaraka Bank	8 823	29 443	57 344

Achat fournitures et matières non stockées	25 442	16 916	40 886
TCL	16 459	15 295	31 491
Services extérieurs	13 569	9 381	25 578
Frais de carburant et entretien de voitures de service	6 231	6 912	13 614
Frais de mission et réceptions – autres frais de déplacement	21 599	7 387	27 392
Electricité + Eau	12 351	9 466	23 143
Primes d'assurances	-	4 100	13 906
Loyer	1 846	-	-
Maintenance LASER ET SAUVEGARDE	12 150	17 693	17 744
Entretien et réparation	7 744	6 293	17 346
Droit d'enregistrement et de timbre	23 228	25 605	51 575
Publicité – publication et relation publiques	10 171	5 801	12 360
Commissions autres banques	54 196	22 927	43 158
Honoraires comités	13 580	23 613	42 233
Cotisation et don	8 700	1 800	2 800
Divers achats	2 791	2 708	3 638
Taxes sur les véhicules	12 230	8 566	10 230
Frais journaux	1 000	2 198	5 006
-Autres droits et taxes	9 490	1 027	14 376
-Frais de connexion BCT	442	-	-
-Frais de déplacement et billets membres de CA	567	-	-
Charges divers ordinaires	32 295	396	9 331
Participation budget APTBEF	4 368	4 349	
Fournitures de bureau	-	-	1 086
Frais de téléphone GSM	-	-	1 325
TOTAL	466 990	437 999	829 900

3.17. Dotations aux provisions

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 498 453 DT contre 245 604 DT au 30 Juin 2013, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dotations aux provisions collectives	-	-	1 438 272
Dotations aux provisions clients	322 991	325 688	691 154
Reprises sur provisions clients	-	-225 491	-378 890
Pertes sur créances irrécouvrables	1 462	145 406	848 901
Dotation aux provisions pour risques et charges	174 000	-	44 526
Reprise sur provision collective	-	-	-1 275 631
Reprises sur perte sur créances irrécouvrables	-	-	-592 310
TOTAL	498 453	245 604	776 021

3.18. Dotations aux amortissements des immobilisations

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 142 960 DT contre 145 966 DT au 30 Juin 2013, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 066	2 343	2 072
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	140 894	143 623	293 443
TOTAL	142 960	145 966	295 515

3.19. Autres gains ordinaires

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 292 590 DT contre 82 876 DT au 30 Juin 2013, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Profit exceptionnel	-	59 453	58 863
Profit sur cession d'immobilisation	289 916	-	-
Profit sur carence	2 666	1 333	22 712
Autres récupération	-	22 051	-
Différence de règlement	7	39	466
Profit sur exercice antérieur	-	-	22 051
Reprise charge sur exercice antérieur	-	-	5 681
TOTAL	292 590	82 876	109 773

3.20. Autres pertes ordinaires

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 10 929 DT contre 18 074 DT au 30 Juin 2013, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Pertes sur carence	10 900	2 800	2 800
Pertes exceptionnelles	-	14 688	5 420
Différence de règlement	29	585	679
TOTAL	10 929	18 074	8 899

III. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

3.21. Encaissements clients

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 39 316 329 DT contre 38 499 302 DT au 30 Juin 2013.

3.22. Décaissements leasing

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 40 804 288 DT contre 30 994 084 DT au 30 Juin 2013.

3.23. Décaissements personnel

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 1 015 382 DT contre 803 379 DT au 30 Juin 2013, se détaille comme suit :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Salaires	826 754	531 507	1 564 065
Assurance	37 907	38 072	67 219
CNSS	109 675	158 464	
Tiket resto	29 111	35 500	53 824
Prêts	11 935	39 836	204 500
TOTAL	1 015 382	803 379	1 889 608

3.24. Intérêts payés

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 2 488 186 DT contre 2 472 151 DT au 30 Juin 2013 :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Charges fin certif el baraka	1 156 034	1 121 103	3 129 200
Emprunt ATB	292 538	209 444	546 153
CL ZITOUNA	30 005	252 083	588 296
Emprunt ABC	159 641	-	97 675
Emprunt STB	124 286	183 333	355 200
Emprunts AB	644 655	706 187	939 539
Emprunt BNA	67 373	-	55 772
Emprunts QNB	13 654	-	27 859
Charges cofin IMBANK			38 797
TOTAL	2 488 186	2 472 151	5 778 491

3.25. Impôts et taxes

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 1 230 664 DT contre 960 740 DT au 30 Juin 2013 :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Déclarations mensuelles	922 758	679 478	-
Acomptes prévisionnels	254 774	87 906	817 835
Autres	21 720	2 130	15 675
IS	31 412	191 226	-
TOTAL	1 230 664	960 740	833 510

3.26. Autres encaissements

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 2 666 DT contre un solde de 23 506 au 30 Juin 2013 :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013
Commission reçue ste aures auto	-	11 134
Profit sur carence	2 666	-
Commission recue interassurance	-	12 372
TOTAL	2 666	23 506

3.27. Autres décaissements

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 344 277 DT contre 901 865 DT au 30 Juin 2013 :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Ristournes clients	-	-	1 292 382
Honoraires	146 243	458 323	205 916
Divers achats	198 034	443 542	51 636
TOTAL	344 277	901 865	1 549 934

3.28. Décaissements suite à l'acquisition des immobilisations propres

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 110 171 DT contre 184 799 DT au 30 Juin 2013.

3.29. Décaissements suite à l'acquisition des participations

Au 30 Juin 2014, ce poste présente un solde nul contre un solde de 600 000 DT au 30 Juin 2013 relatif à la participation dans le capital de société AMANA TAKAFOL.

3.30. Encaissements provenant des emprunts

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 40 100 000 DT contre 22 332 299 DT au 30 Juin 2013 :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
CL ZITOUNA	-	4 000 000	5 000 000
CL Best Bank	29 100 000	11 949 999	44 300 000
Emprunt ATB	2 000 000	2 000 000	3 857 143
Emprunt AMEN BANK	1 000 000	2 400 000	2 142 857
Emprunt BNA	-	1 982 300	2 000 000
Caisse THIMAR	1 000 000	-	-
Emprunt QNB	3 500 000	-	2 500 000
Emprunt ABC	3 500 000	-	6 500 000
TOTAL	40 100 000	22 332 299	66 300 000

3.31. Remboursement des emprunts

Au 30 Juin 2014, ce poste totalisant un solde de 26 906 569 DT contre 25 136 098 DT au 30 Juin 2013 :

DESIGNATION	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
CL ZITOUNA	3 000 000	-	10 000 000
CL Best Bank	13 400 000	21 200 000	61 100 000
Emprunt BNA	400 000	-	-
Emprunt ABC	6 000 000	-	1 000 000
Emprunt ATB	285 714	-	1 428 571
Emprunt AMEN BANK	3 820 855	3 678 000	4 513 714
Cofinancement	-	258 098	252 656
TOTAL	26 906 569	25 136 098	78 294 942

IV. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Unité : en dinars

	30/06/2014
PASSIFS EVENTUELS	-
Cautions, avals et autres garanties données	-
ENGAGEMENTS DONNES	10 279 736
Engagements de Financement en faveur de la clientèle	1 403 000
Engagements sur titres	-
Engagements sur commissions et intérêts sur emprunts	8 876 736
ENGAGEMENTS RECUS	28 617 605
Garanties reçues	154 060
Intérêts à échoir sur contrats actifs	28 463 545
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	16 000 000
Engagements sur titres	-
Emprunts obtenues non encore encaissés	16 000 000

V. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTE CLOTURE

Les présents états financiers intermédiaires sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 06 Août 2014. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

VI. NOTE SUR LES PARTIES LIEES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de la « BEST LEASE » arrêtés au 30 Juin 2014 se présentent comme suit :

1. Convention de financement en certificats de leasing avec AL BARAKA BANK

La société « BEST LEASE » a procédé, en 2012, à la révision de la convention de financement en certificats de leasing auprès de « Al Baraka Bank » conclue initialement, le 12 Octobre 2011, par deux nouvelles conventions qui se présente comme suit :

- Une convention conclue le 29 Octobre 2012, pour 50 Millions de Dinars, sur cinq ans à partir de la date de signature ;
- Une convention conclue le 24 Octobre 2012, pour 20 Millions de Dinars, à titre exceptionnel, sur une année non renouvelable à partir de la date de signature.

L'encours des certificats de leasing au 30 juin 2014 s'élève à 66 445 Mille Dinars.

2. Contrat de cession de l'agence centrale de la BEST LEASE à AL BARAKA BANK

La société « BEST LEASE » a conclu, le 2 Avril 2014, un contrat de cession avec « AL BARAKA BANK ». Ce contrat porte sur un local à usage commercial (agence centrale). Le montant de la cession s'élève à 450 000 Dinars Hors Taxes.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014.

Nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la Société « BEST LEASE » couvrant la période du 01 janvier au 30 juin 2014 et comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 168 532 Mille Dinars et un résultat bénéficiaire de 2 103 Mille Dinars.

Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

Nous avons conduit notre examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la société. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification, et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints de la société « BEST LEASE » arrêtés au 30 juin 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 24 Juillet 2014

P/ F.M.B.Z-KPMG Tunisie

P/ C.M.C-DFK International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Chérif BEN ZINA